

C O M M U N E D E  
**BIÈVRES**

---

DÉLIBÉRATION N°2567 : AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL DE VAUHALLAN LE 5 NOVEMBRE 2024

---

Date de convocation : 11 décembre 2024

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice	:	27
- présents	:	23
- absents représentés	:	4
- absents non représentés	:	0
- votants	:	27

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Paul PARENT, Mme Danièle BOUDY, M. Arnaud DESBOIS, Mme Marie BRUCELLE, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Philippe BAUD, M. Dan ATLAN, M. Marc SUSPIZE, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Caroline NOGUES, M. Denis LENORMAND, Sophie DUBOIS, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel PAYRAUD

**Absents représentés :**

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Marc LABELLE  
Mme Marianne FERRY représentée par M. Amine PATEL  
Mme Virginie BREC représentée par Mme Sophie DUBOIS  
M. Emmanuel MICHAUX représenté par Mme Florence CURVALE

Aucun absent non représenté.

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance.

La séance a été déclarée ouverte à 20h30.

**DÉLIBÉRATION N°2567 : AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE VAUHALLAN LE 5 NOVEMBRE 2024**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-16, L.153-17 et R. 153-4,

Vu le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vauhallan transmis le 7 novembre 2024,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de Bièvres,

Vu l'avis de la Commission municipale Permanente en Urbanisme du 2 décembre 2024,

Considérant que le projet de révision présenté par Vauhallan ne porte pas atteinte aux enjeux et objectifs exprimés dans le PLU de Bièvres,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Article 1 :** ÉMET un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vauhallan, tel qu'il a été transmis le 7 novembre 2024 à la mairie de Bièvres.

**Article 2 :** DIT que cette délibération sera notifiée à la commune de Vauhallan pour être annexée au dossier d'enquête publique.

**DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

Fait à Bièvres, le 18 décembre 2024

Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres

